

ASSEMBLÉE NATIONALE
2 juin 2014

PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE ET INDIVIDUALISATION DES PEINES - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 807

présenté par
M. Raimbourg

ARTICLE 15 TER

À l'alinéa 5, supprimer les mots :

« et réprimé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.